

République Démocratique du Congo

Ministère du Budget

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE VICE-PREMIER
MINISTRE, MINISTRE DU BUDGET**

**A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU
SEMINAIRE D'ORIENTATION
BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015**

(Sultani, Kinshasa)

Kinshasa, 28 juillet 2014

**Honorables Sénateurs, Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires
bilatéraux et multilatéraux,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile ;
Madame et Messieurs les Secrétaires Généraux de
l'Administration Publique,
Distingués invités, Mesdames et Messieurs.**

Je voudrais vous remercier très sincèrement pour votre présence massive à ces assises sur mon invitation. Permettez-moi de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous remercier tous ici présents, pour avoir répondu nombreux.

Je voudrais ici réitérer l'engagement pris par le Gouvernement de déposer le projet de budget sur le Bureau de l'Assemblée Nationale dans les délais légaux.

Depuis trois ans, nous avons pris l'habitude de nous rencontrer dans ce forum, pour débattre des politiques publiques prioritaires découlant du Programme d'Actions du Gouvernement à inscrire dans le budget de l'Etat.

En effet, le débat d'orientation budgétaire est un exercice légal découlant de l'article 13 de la loi relative aux finances publiques, lequel institue par une gestion axée sur les résultats, un meilleur encadrement de la politique budgétaire, un débat autour du cadre budgétaire à moyen terme.

Et selon l'esprit de la LOFIP, ce document qui reprend l'évolution de l'ensemble des dépenses et des recettes du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que l'évolution du solde et de l'endettement doit être débattu au cours de la session budgétaire au Parlement, avant le vote de la loi de finances.

Mais nous n'en sommes pas encore là. En effet, dans le cadre de la progressivité prônée par la LOFIP, le Gouvernement a adopté une approche graduelle sur cette matière. Premièrement, il a introduit dans la pratique budgétaire congolaise le document dénommé « **Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement** », comme prélude du cadre budgétaire à moyen terme, ainsi qu'en second lieu la lettre d'orientation budgétaire dont la première version a été signée par **Son Excellence Augustin MATATA PONYO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, en juin 2013. Enfin, le Gouvernement a aussi institué les consultations d'orientations budgétaires dans le cadre du débat d'orientation prévu par la loi.

Le séminaire d'orientation budgétaire organisé ce jour répond aussi à l'esprit et aux pratiques internationales sur la bonne gouvernance financière en vue d'accroître la transparence et la participation citoyenne dans le processus budgétaire.

Le document de Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement sur lequel vont se concentrer les discussions et que nous voulons actualiser au cours de ce séminaire est appelé sous d'autres cieux « **rapport préalable au budget** » et il figure dans les critères du Partenariat Budgétaire International parmi les huit documents clés sur la transparence des finances publiques.

Mesdames et Messieurs,

Le séminaire d'orientation budgétaire vise premièrement, à accroître la transparence et la participation citoyenne dans l'élaboration du budget de l'Etat par des propositions et solutions partagées, car il est démontré que la participation citoyenne à la conception et à l'exécution du programme gouvernemental est un gage de réussite de celui-ci.

En second lieu, ce séminaire vise à susciter l'adhésion des partenaires sociaux aux actions et orientations du Gouvernement, car l'adhésion des citoyens permet de rendre plus judicieux les choix dans la conception des politiques publiques à aligner dans le budget et d'en percevoir clairement les contraintes budgétaires.

Enfin, il permet d'améliorer, de manière générale, le processus de formulation du budget par des propositions et des recommandations des différents autres intervenants.

Les échanges qui feront l'objet du présent séminaire nous donnent l'opportunité d'améliorer le processus de formulation du budget au sein même du Gouvernement, en instituant une véritable démocratie budgétaire au sein de chaque institution et ministère, toutes les structures internes, directions d'études et directions techniques comprises, du Cabinet à l'Administration, avant de s'étendre à l'ensemble de l'Exécutif.

Ces échanges donnent aussi l'occasion à la société civile de faire entendre la voix des citoyens sur le choix des politiques publiques que comptent mettre en œuvre le Gouvernement dans un horizon à moyen terme, afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Ce séminaire associe aussi les amis de la RDC, qui l'accompagnent dans l'exécution de son programme d'action. Par ce séminaire, le Gouvernement partage ses intentions des politiques à mettre en œuvre en vue de permettre à nos partenaires d'aligner notamment leurs interventions aux politiques publiques.

Mesdames et Messieurs,

Les grandes lignes des politiques publiques à inscrire dans la loi de finances 2015 telles que programmées dans la PBAG 2015 – 2017 peuvent être résumées comme suit.

Sur le plan macroéconomique, le Gouvernement entend poursuivre la stabilité macroéconomique et la promotion une croissance forte ainsi que la création d'emplois. Le Gouvernement projette d'atteindre un taux de croissance de **10,4%** en 2015 et de maintenir l'inflation aux alentours de **3%**.

La politique budgétaire visera, d'une part, à accroître le niveau des recettes publiques et, d'autre part, à **rationaliser les dépenses publiques** et à améliorer à la fois leur **qualité et leur composition**. Le recours au financement monétaire restera proscrit au sens de la loi, en vue d'assurer le maintien de la stabilité macroéconomique.

Tirant les leçons de l'exécution de cette programmation budgétaire en 2012 et 2013, trois facteurs principaux s'érigent en obstacles à l'action du Gouvernement. Il s'agit principalement du niveau limité de mobilisation des ressources internes, de la faible traçabilité et capacité d'absorption des ressources extérieures et des difficultés liées à l'absorption des ressources transférées aux provinces.

Depuis 2012, l'élaboration de la loi de finances et les rapports budgétaires indiquent que le Gouvernement met globalement en œuvre ses priorités telles que définies dans la PBAG.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Si jusqu'ici seules les politiques sectorielles portant sur l'Education, la Santé, l'Agriculture, le Développement Rural, pour la période de 2015 à 2017, le projet de lettre d'orientation budgétaire prévoit que les politiques sectorielles essentielles à aligner soient élargies aux secteurs à **lois de programmation** et aux secteurs à grandes réformes tel que la Justice, ainsi qu'aux secteurs des **transports** et du **tourisme**.

En matière de santé, le Gouvernement envisage de réaliser diverses actions pour la période de 2015 à 2017 pour réduire la vulnérabilité, la mortalité et la morbidité dans le pays, à travers, notamment, le financement des zones de santé, la prise en charge des programmes de lutte contre le VIH-SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, ainsi que les campagnes de vaccination.

Dans le secteur de l'Education, le Gouvernement envisage de réaliser les actions contenues dans la stratégie de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ou le Plan intérimaire de l'éducation. Il s'agit de poursuivre la résorption des enseignants Non Payés. Le Gouvernement va s'atteler à l'amélioration de la mutuelle de santé des enseignants, ainsi qu'à l'ouverture des cantines scolaires pour la prochaine rentrée scolaire.

Le secteur de l'Agriculture et du Développement rural est au centre des préoccupations du Gouvernement en ce sens qu'il regorge d'énormes potentialités en termes de création d'emplois, de transformation des milieux ruraux et de lutte contre le mouvement migratoire des populations vers les milieux urbains. Le Gouvernement entend ainsi intensifier ses efforts dans le souci de permettre à ce secteur de contribuer réellement à la croissance économique et à la création d'emplois, en passant par le soutien à la production agro-industrielle et l'agriculture paysanne.

Dans le secteur du **développement rural**, le Gouvernement entend créer des richesses en milieu rural par l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures rurales afin d'accroître le taux d'accès à l'eau potable, la desserte en électricité en milieu rural ainsi que l'augmentation de l'accès des paysans aux marchés.

Le Gouvernement reste préoccupé par l'amélioration des conditions de vie de la population, plus particulièrement dans la fourniture de **l'énergie électrique et la distribution d'eau potable** tant dans les agglomérations urbaines que rurales.

Dans le domaine du **tourisme**, l'objectif du Gouvernement est d'opérer des investissements indirects et induits relatifs à ce secteur.

La politique du Gouvernement en matière des **transports** va tourner autour de trois axes principaux, à savoir la restauration de la boucle interne, le rétablissement progressif de l'inter-modalité des réseaux et la connectivité aux corridors régionaux. La réhabilitation des réseaux routiers, ferroviaires, maritimes et aériens est un objectif de premier rang pour le Gouvernement en vue de désenclaver le pays et promouvoir la circulation des personnes et des biens et la création des richesses.

Suivant la Loi organique portant organisation et fonctionnement des Forces Armées de la RDC, le Gouvernement a engrangé une réforme de taille dans le **domaine de la défense** en vue de maintenir l'intégrité territoriale du pays et de restaurer l'autorité de l'Etat.

Le Gouvernement de la République a initié une importante réforme au niveau de la **Police Nationale Congolaise** pour la rendre plus efficiente dans sa mission de sécurisation des personnes et de leurs biens.

Par ailleurs, le Gouvernement s'attèle dans le cadre de l'axe 6 du PAG à renforcer la diplomatie et la coopération au développement. De ce fait, il a entrepris, notamment l'assainissement des ambassades et postes diplomatiques et le paiement des cotisations internationales pour redorer l'image de marque du pays.

Dans le domaine de la justice, l'installation des **tribunaux de paix** reste cruciale pour la consolidation de l'Etat de droit.

De ce qui précède, nous pouvons d'ores et déjà conclure que la mise en œuvre de ces différentes politiques sectorielles requiert des moyens importants qui par ailleurs ne sauraient être financées par les seules ressources internes, au regard des gaps qui en découlent.

Ainsi, les risques et les contraintes d'ordre interne et externe liés à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire au cours de trois prochaines années doivent suffisamment être évalués au cours de ce séminaire.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Le budget de l'Etat est une affaire de tous : Gouvernement, Parlement, entreprises, Organisations de la Société Civile.

Et l'évolution des méthodes de programmation et de budgétisation exige de plus en plus la participation de tous. Et c'est ce que le Gouvernement s'évertue actuellement à mettre en œuvre comme d'ailleurs l'exige la loi relative aux finances publiques.

Avant de clore mon propos, je tiens à rappeler que dans le cadre de la réforme du processus budgétaire, le Gouvernement a pris l'option d'améliorer la budgétisation en introduisant progressivement, chaque année, les dispositions de la LOFIP.

En 2014, la mise en œuvre des articles 223 et 224 portant sur la consolidation et l'intégration budgétaires a conduit à l'élaboration du premier projet de loi portant consolidation du budget du pouvoir central avec ceux des provinces. Ce projet sera incessamment déposé au Parlement après adoption en Conseil des ministres.

Pour l'exercice 2015, les articles 51, 52, 53 et 78 de la LOFIP vont être mis en œuvre pour améliorer la budgétisation des dépenses des rémunérations et des dépenses des investissements. Il s'agira, notamment, d'introduire la notion d'**autorisation d'engagements et des crédits de paiements** ainsi que les **plafonds d'autorisation d'emplois rémunérés**. En outre, les articles 55 et 59 de la LOFIP appellent à une meilleure présentation des Budgets Annexes et des Comptes Spéciaux dans la Loi de Finances 2015.

Je voudrais ici demander donc à tout un chacun de s'impliquer dans l'amélioration de la programmation budgétaire des actions du Gouvernement. De même, je vous invite à participer activement aux travaux des prochaines conférences budgétaires qui seront ouverts après les travaux de ce séminaire.

Sur ce, je déclare ouvert le Séminaire d'orientation budgétaire de l'exercice 2015.

Je vous remercie.

Prof. Daniel MUKOKO Samba